



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 3 mai 2021, à 19 h 30** en visioconférence, à laquelle sont présents les conseillers Jean Bergeron, Marilyn Matheson, Sabrina Patry-McComb, Alain Villemure, Delmar Fisher, Corey Strapps tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty, selon les dispositions du Code Municipal.

La secrétaire-trésorière adjointe, madame Louise Brière, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 37.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière du 3 mai 2021.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 3 mai 2021
3. Adoption du procès-verbal français de la séance régulière du 6 avril 2021.
4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Environnement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Démission de la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - 8.3 Nomination de la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - 8.4 Autorisation de signature de la lettre d'entente numéro 6
 - 8.5 Nomination de la secrétaire-trésorière adjointe
 - 8.6 Embauche de l'adjointe administrative
 - 8.7 Autorisation de signature bancaire
 - 8.8 Désignation d'une personne responsable en vertu de la Loi sur l'accès à l'information
 - 8.9 Autorisation de signature – acte d'achat notarié pour transfert de propriété
 - 8.10 Autorisation de signature – acte pour la servitude de conservation
 - 8.11 Adjudication du contrat pour le remplacement du Ponceau route 255 Nord
 - 8.12 Autorisation de procéder à l'appel d'offres pour l'achat d'un camion cube
 - 8.13 Renouvellement au conseil sport loisir de l'Estrie pour l'année 2021-2022

2021-05-059



No de résolution
ou annotation

- 8.14 Rapport annuel d'activités – bibliothèque municipale
- 8.15 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale
- 8.16 Constitution du comité de pilotage MADA – FAMILLE
- 8.17 Commandite – La Relève du Haut-Saint-François

9. Législation

- 9.1 Avis de motion et présentation du règlement numéro 436-2021, « Règlement relatif à la gestion contractuelle modifiant le règlement numéro 436-1-2020 »
- 9.2 Adoption du règlement 424-2021 « Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles abrogeant le règlement numéro 424-2020 »
- 9.3 Adoption du règlement 438-2021 « Règlement régissant le numérotage des immeubles »

10. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
Séance à huis clos

11. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire à huis clos

Lundi 7 juin 2021, à 19 h 30 en visioconférence, conformément aux exigences gouvernementales.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Adoption du procès-verbal français de la séance régulière du 6 avril 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal français de la séance régulière du 6 Avril 2021, soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)

La municipalité reçoit les questions écrites tel que le permet l'arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020. Une réponse écrite sera transmise aux demandeurs.

5. Dépôt de la correspondance du mois

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. Rapports des comités

- 7.1 Administration
- 7.2 Sécurité publique
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Urbanisme et Environnement
- 7.5 Loisirs, sport et culture

2021-05-060



8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 91 520.12 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 04-2021 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Démission de la directrice générale et secrétaire-trésorière

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Claudia Latulippe a signifié sa démission dans un courriel acheminé au maire et au conseil municipal le 6 avril 2021 ;

ATTENDU QUE d'un commun accord, madame Latulippe a quitté ses fonctions en date du 30 avril 2021 ;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte la démission déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Claudia Latulippe.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.3 Nomination de la directrice générale et secrétaire-trésorière

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU QUE madame Louise Brière soit nommée à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Bury à compter du 4 mai 2021;

Que le maire, monsieur Walter Dougherty, soit autorisé à signer le contrat, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.4 Autorisation de signature de la lettre d'entente numéro 6

ATTENDU QUE le comité des relations de travail recommande la signature d'une lettre d'entente avec le syndicat ;

No de résolution
ou annotation
2021-05-061

2021-05-062

2021-05-063

2021-05-064



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU d'accepter le contenu de la lettre d'entente convenue avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bury – CSN, dont l'entente numéro 6, portant sur la nomination de la secrétaire-trésorière adjointe et l'adjointe administrative ;

D'autoriser la directrice générale, madame Louise Brière, à signer ladite entente.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2021-05-065

8.5 Nomination de la secrétaire-trésorière adjointe

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,

ET RÉSOLU QUE madame Julie Gervais soit nommée à titre de secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Bury à compter du 4 mai 2021.

Que le maire monsieur Walter Dougherty ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Louise Brière, soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2021-05-066

8.6 Embauche de l'adjointe administrative

ATTENDU QU'IL y a lieu de combler le poste d'adjointe administrative laissé vacant ;

ATTENDU QUE la lettre d'entente du 15 juin 2020 stipule que la salariée sera embauchée en priorité pour autant qu'elle satisfasse aux exigences de la tâche ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,

ET RÉSOLU QUE madame Anik Dionne-Dubreuil soit embauchée à titre d'adjointe administrative au salaire et aux conditions prévues (niveau III, échelon 2) dans la convention collective en vigueur. Le début de l'emploi est fixé au 4 mai 2021.

QUE Mme Dionne-Dubreuil soit assujettie à la période de probation prévue dans la lettre d'entente numéro 6.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2021-05-067

8.7 Autorisation de signature bancaire

CONSIDÉRANT la nomination de Madame Julie Gervais comme secrétaire-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT QUE la 2e signature des effets bancaires de la Municipalité doit être modifiée;



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU QUE Madame Julie Gervais, secrétaire-trésorière adjointe soit autorisée à signer les effets bancaires comme deuxième signataire.

QU'elle soit également autorisée à signer tout autre document pour et au nom de la municipalité dans le cadre de ses fonctions dans le respect des limites du règlement de délégation de pouvoir ou de toute résolution du Conseil.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.8 Désignation d'une personne responsable en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

2021-05-068

ATTENDU QU'IL y a lieu de désigner une personne responsable et de lui déléguer les responsabilités en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ;

ATTENDU QUE, les procédures d'accès aux documents doivent être appliquées conformément aux recommandations de la Commission d'accès à l'information du Québec (L.R.Q., c. A -2.1, a. 8) ;

ATTENDU QUE, des formulaires de demandes d'accès doivent être présentés pour toutes informations et renseignements et que le responsable de l'accès à l'information de la Municipalité à 20 jours plus 10 jours si nécessaire pour répondre ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure

DE désigner la Directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Louise Brière, comme responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi que la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Julie Gervais, comme substitut et de transmettre la copie de la résolution à la Commission d'accès à l'information du Québec.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.9 Autorisation de signature – acte d'achat notarié pour transfert de propriété

2021-05-069

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Corey Strapps,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal autorise le maire M. Walter Dougherty ainsi que la directrice générale, Madame Louise Brière, à signer l'acte d'achat pour le transfert de propriété localisée au 528, rue Main, matricule 2637-06-7821.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



2021-05-070
No de résolution
ou annotation

8.10 Autorisation de signature – acte pour la servitude de conservation

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal autorise le maire M. Walter Dougherty ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Louise Brière, à signer l'acte pour la servitude de conservation.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.11 Adjudication du contrat pour le remplacement du Ponceau route 255 Nord

2021-05-071

ATTENDU QUE lors des inondations du 1^{er} novembre 2019, le ponceau qui traverse la route 255 Nord a subi des dommages importants et que des travaux de réparation temporaire ont dû être effectués ;

ATTENDU QUE le remplacement de ce ponceau s'avère nécessaire afin de permettre aux eaux de s'écouler de façon sécuritaire sans endommager la route ;

ATTENDU QUE les coûts de ces réparations seront soumis à une demande de réclamation au ministère de la Sécurité civile dans le cadre du « Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents (PGIAF) – Décret 430-2019. »

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a procédé à des demandes de soumissions pour le remplacement du ponceau route 255 Nord par le biais d'un appel d'offres public ;

ATTENDU QUE les dix (10) entrepreneurs suivants ont présenté une soumission pour le projet ;

Rang	Soumissionnaires	Montant déposé avant taxes
1	Eurovia Québec Construction inc.	215 651,70 \$
2	Sintra inc. – Région Estrie	217 302,75 \$
3	9006-3520 Québec inc. /Excavation Steve Leblanc	217 397,01 \$
4	Construction Groupe Prévost inc.	226 155,83 \$
5	Transport et excavation Stéphane Nadeau inc.	229 214,16 \$
6	L4 Construction inc.	251 467,74 \$
7	Excavation A.R. Valois inc.	252 186,41 \$
8	Excavation M. Toulouse inc.	278 239,50 \$
9	Excavation Bolduc inc.	281 736,35 \$
10	Les Entreprises Richard Brisson inc.	290 078,87 \$

ATTENDU QU'une analyse de soumission a révélé que le plus bas soumissionnaire avait présenté une soumission conforme aux exigences des plans et devis ;



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU D'octroyer le contrat pour le projet de remplacement du Ponceau route 255 Nord, au montant de 215 651,70 \$, taxes incluses, à Eurovia Québec Construction Inc.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.12 Autorisation de procéder à l'appel d'offres pour l'achat d'un camion cube

2021-05-072

ATTENDU QUE les besoins du service incendie de la municipalité requièrent l'utilisation d'un camion cube pour le transport des équipements nécessaires lors d'intervention du service ;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le camion cube GMC 1987, devenu désuet ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale, Mme Louise Brière, à procéder à l'appel d'offres public pour l'achat d'un camion cube.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.13 Renouvellement au conseil sport loisir de l'Estrie pour l'année 2021-2022

2021-05-073

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement d'une somme de 100 \$ pour renouveler l'adhésion de la Municipalité de Bury au Conseil sport loisirs de l'Estrie pour l'année 2021-2022.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.14 Rapport annuel d'activités – bibliothèque municipale

2021-05-074

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,

ET RÉSOLU D'accepter le rapport annuel d'activités de la bibliothèque municipale, pour les mois de décembre 2019 à novembre 2020.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.15 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale.

2021-05-075

ATTENDU QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

ATTENDU QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

ATTENDU QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

ATTENDU QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

ATTENDU QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

ATTENDU QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,

ET RÉSOLU que la municipalité de Bury proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale de citoyens.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2021-05-076

8.16 Constitution du comité de pilotage MADA - FAMILLE

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François a reçu une réponse positive à sa demande collective, MRC et municipalités, d'appui financier au Programme de soutien à la démarche MADA, volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés ;

ATTENDU QUE le développement d'une politique des aînés est propice à l'intégration d'un volet familial et que, par conséquent, la démarche entreprise collectivement par la MRC du Haut-Saint-François et les municipalités participantes visera le développement d'une politique pour les aînés et pour les familles.

ATTENDU QUE l'élaboration d'une politique des aînés et de la famille et la mise en œuvre du plan d'action sont des éléments clés de notre attraction/rayonnement compte tenu que notre population est vieillissante ;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François doit s'assurer que chaque municipalité participante adopte une résolution qui autorise la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage MADA-Famille décrivant son mandat dont, notamment, la réalisation (élaboration ou mise à jour) de la politique municipale des aînés et des familles et de son plan d'action ainsi que les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Bury autorise la création du comité de pilotage MADA-Famille.

QUE la municipalité de Bury confie au comité de pilotage MADA-Famille le mandat de lui faire une recommandation menant à la réalisation de la politique municipale des aînés et de la famille ainsi que son plan d'action, selon les étapes de la démarche MADA et familles qui lui incombe. Ces étapes sont les suivantes :

1. Effectuer un diagnostic du milieu comprenant un profil du territoire visé, un inventaire des actions, des infrastructures et des services offerts aux personnes âgées et une consultation permettant l'analyse des besoins basée sur leur point de vue.
2. Rédiger une politique municipale des aînés et de la famille et son plan d'action d'une durée minimale de 36 mois.

Le rôle de chacun des membres du comité ainsi que les objectifs communs seront définis par ces derniers lors de la première rencontre du comité de pilotage MADA-Famille.

Le comité de pilotage MADA-Famille de la municipalité de Bury sera formé de la conseillère municipale Mme Sabrina Patry-McComb. Un appel auprès de la population aura lieu, afin de former le comité.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.17 Commandite – La Relève du Haut-Saint-François

2021-05-077

ATTENDU QUE la municipalité participe actuellement au projet de cueillette de fournitures scolaires, en offrant un point de chute à la bibliothèque municipale ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière pour la concrétisation et la pérennité du projet ;

ATTENDU QUE l'aide financière sera utilisée pour l'achat de fournitures scolaires neuf de base ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,

ET RÉSOLU D'autoriser une contribution de 100 \$ à La Relève du Haut-Saint-François en guise de commandite pour l'achat de fourniture scolaire neuf de base.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Législation

9.1 Avis de motion et présentation du règlement numéro 436-2021, « Règlement relatif à la gestion contractuelle modifiant le règlement numéro 436-1-2020 »

Le conseiller Alain Villemure donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 436-2021, « Règlement relatif à la gestion contractuelle modifiant le règlement numéro 436-1-2020 » sera déposé avec dispense de lecture pour adoption à une séance future.



No de résolution
ou annotation

2021-05-077

9.2 Adoption du règlement 424-2021 « Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles abrogeant le règlement numéro 424-2020 »

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury désire procéder à l'adoption du règlement 424-2021 « Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles abrogeant le règlement numéro 424-2020 » ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 6 avril 2021.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSE PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU QUE le règlement portant le numéro 424-2021 « Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles abrogeant le règlement numéro 424-2020 » soit, et est adopté.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9.3 Adoption du règlement 438-2021 « Règlement régissant le numérotage des immeubles »

2021-05-079

CONSIDÉRANT le paragraphe 5 de l'article 67 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. chapitre C-47.1) qui prévoit qu'une municipalité peut adopter un règlement pour régir le numérotage des immeubles ;

CONSIDÉRANT que le Service municipal de sécurité incendie de la Municipalité de Bury constate des lacunes au niveau de l'identification des immeubles sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'avis qu'il y a lieu d'exiger l'installation uniforme de la numérotation civique sur tous les immeubles situés sur le territoire de la Municipalité afin d'assurer le repérage rapide desdits immeubles par les services d'urgence et d'utilité publique ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 6 avril 2021, et qu'un projet de règlement a été présenté lors de cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSE PAR la conseillère Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 438-2021 « Règlement régissant le numérotage des immeubles » soit et est adopté.

QUE le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

10. Levée de l'assemblée

2021-05-080

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 34.



No de résolution
ou annotation

La prochaine séance régulière à huis clos, du Conseil se tiendra le
lundi, 7 juin 2021, à 19 h 30, en visioconférence.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Louise Brière, secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la
présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à
payer dans les résolutions 2021-05-061, 2021-05-071, 2021-05-073, 2021-
05-077,

Signé ce 4 Mai 2021

Louise Brière
Secrétaire-trésorière adjointe

Walter Dougherty
Maire